

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Entre les soussignés, il a été acté le relevé de conclusions suivant faisant suite aux réunions tenues les :

-jeudi 8 juin 2017

-vendredi 9 juin 2017

Au cours desquelles ont été soulevés les points suivants :

Un constat unanime des dysfonctionnements et de la mauvaise gouvernance du Port de Longoni

Une constante et grave discontinuité du service public, ainsi qu'une patente rupture d'égalité entre les usagers du Port de Longoni

Une situation conduisant à envisager, après les expertises administratives et techniques indispensables, d'enclencher la procédure pouvant aboutir à la résiliation de la délégation de service public en cours, en application de l'article 60

La mise en œuvre de l'article 55 de mise en place d'une régie provisoire dans le strict respect de la réglementation et des délais y afférents

La vigilance par les pouvoirs publics concernés de la réglementation sociale incombant à l'actuel délégataire et de la réglementation portuaire à l'égard des dockers.

La signature de ce relevé a pour effet la levée immédiate du blocage du Port de Longoni.

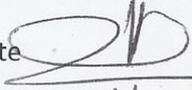
Fait à Mamoudzou, le 10 juin 2017

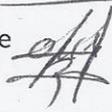
Madame Fatima SOUFFOU, 1ère vice-présidente du Conseil Départemental 

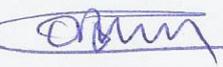
Madame Sandrine AUBER, P/O président de l'UMM 

Mohamed ALI HAMID, Président de la CCI de Mayotte 

Joseph BELALAHY, Président du Syndicat des Transitaires de Mayotte 

Salim NAHOUDA, Secrétaire Général de la CGT-Mayotte 

Ousseni BALAHACHI, Secrétaire Général UI CFDT Mayotte 

Ali OUSSENI, Président de la CPME 

Madi FAYADHUI, Président de la FMBTP 

En présence du SGAR